



Règlement de la 28ème Tannzapfen-Cup 2019

1. Types de compétition

Les directives actuelles de la FSG (Fédération Suisse de Gymnastique) servent de base à la compétition.

1.1 Gymnastique aux agrès

La compétition en gymnastique aux agrès comprend les disciplines suivantes: barres parallèles (BA), au sol (SO), anneaux balançants (AB), sauts (SA), barre fixe (BF), barres asymétriques (BAS), combinaisons d'engins (CE).

Seule la catégorie *active* est proposée. En cas d'inscriptions insuffisantes, plusieurs disciplines peuvent être combinées pour n'en former plus qu'une. Un classement séparé sera alors établi pour chaque discipline.

1.2 Gymnastique

La compétition en gymnastique comprend les disciplines suivantes: gymnastique sur grand terrain (GYG), gymnastique sur petit terrain (GYK), étape de gymnastique avec / sans engins manuels dans les dimensions du terrain: 12m x 12m, 12m x 18m et 12m x 24m.

Un classement séparé sera établi pour chaque discipline. Seule la catégorie *active* est proposée.

1.3 Aérobie d'équipe

Dimensions du terrain: 12m x 12m, 12m x 18m et 12m x 24m.

Seule la compétition de clubs dans la catégorie *active* est proposée.

2. Prescriptions de compétition

2.1 Généralités

La compétition est ouverte à tous les clubs. Un club peut s'inscrire auprès d'une équipe dans plusieurs disciplines. Chaque représentation peut être effectuée qu'une seule fois dans l'ensemble du tour principal. Une représentation peut être effectuée par le même gymnaste qu'une seule fois. Si plus du 20% des gymnastes sont deux fois mis en compétition, les représentations relatives à la musique et à la chorégraphie doivent être à 80% différentes.

Les directives actuelles de la FSG servent de base à la compétition.

La tenue doit être formellement uniforme et correspondre aux manifestations de gymnastique conformément aux directives actuelles de la FSG en matière de publicité sur les tenues de gymnastique.

2.2 Déroulement de la compétition

Tour principal: la compétition se déroule sur la base d'un programme préétabli. Chaque programme sera effectué une fois. Pour chaque discipline, le nombre de clubs suivant sera qualifié pour le tour final:

1 à 2 clubs	aucun tour final
3 à 9 clubs	les trois premiers clubs
10 et clubs et plus	les quatre premiers clubs

Dans des cas exceptionnels (p. ex. très mauvais temps), la direction de la compétition se réserve le droit de limiter le nombre de finalistes par discipline, mais pas en cas d'inscriptions nombreuses.

Si deux clubs se trouvent au dernier rang donnant droit à la finale, tous deux se qualifieront pour le tour final.

Tour final: Les clubs qualifiés pour le tour final seront informés au plus tard 30 minutes avant l'heure de chaque discipline du tour final. En ce qui concerne le classement final, seule compte l'évaluation du tour final.

2.3 Engins et infrastructure de compétition

Les engins seront mis à disposition par l'organisateur, toutefois les propres engins peuvent également être apportés, pour lesquels une requête pour engins auxiliaires doit être soumise en même temps que l'inscription. Les engins de gymnastique manuels doivent dans tous les cas être fournis par le gymnaste.

La longueur de la corde des anneaux balançants est de 5,5m.

La surface de compétition destinée au saut est limitée à 15m x 20m.

La discipline au sol est réalisée sur une surface de 12mx12m.

Par temps incertain, la discipline étape de gymnastique avec engins manuels sera déplacée en salle. Dans ce cas, en raison du manque de place, les dimensions de la surface seront de: 10m x 12m, 10m x 18m, 10m x 20m.

En principe, quiconque a commencé sa représentation et jugé l'installation de compétition comme étant adaptée l'a acceptée. Toute contestation ultérieure ne sera pas prise en compte.



2.4 *Support sonore*

L'organisateur fournit les lecteurs pour CD et clés USB (attention uniquement pour le format MP3 et seulement un seul morceau de musique sur la clé), depuis l'iPod ou le portable par le biais du connecteur du haut-parleur. Le support sonore doit être remis à la table des juges d'évaluation, au plus tard 10 minutes avant le début de la compétition. Si la lecture par le biais de la clé USB, de l'iPod ou du mobile ne devait pas fonctionner, il incombe au club de prévoir un CD de réserve. Le support sonore doit porter le nom du club ainsi que la discipline. La musique de la compétition doit commencer au tout début et seule la lecture nécessaire à la compétition doit être disponible. Les directives de la FSG sont applicables pour la lecture des supports sonores.

2.5 *La feuille de notes*

Au plus tard 1 heure après l'heure de départ, la feuille de notes sera remise pour signature au secrétariat de la place de compétition respective. Si, la feuille de note ne devait pas être signée après 1 heure, elle sera considérée comme étant acceptée par le club. Ensuite, plus aucune objection ne sera possible.

2.6 *Récompenses*

Les lauréats de chaque discipline recevront un cadeau. En outre, les finalistes de chaque discipline seront récompensés par des prix en nature.

2.7 *Assurance*

Toutes les assurances incombent aux gymnastes f/m et à leurs clubs. L'organisateur décline toute responsabilité.

2.8 *Dispositions finales*

Les protêts doivent être adressés par écrit à la direction de la compétition, au plus tard 20 minutes après la fin de la représentation concernée. Les frais de protêt s'élèvent à CHF 100.-, ils ne seront pas remboursés en cas de rejet.

En cas d'annulation de représentations, de nuitées et de repas du soir, les taxes d'inscription suivantes seront retenues: jusqu'à la fin du délai d'inscription 0%, jusqu'à trois mois avant la compétition 50%, jusqu'à un mois avant la compétition 75%, ensuite 100%.

L'organisateur se réserve le droit de modifier respectivement compléter ou adapter les dispositions inhérentes à la compétition, pour autant que de nouvelles connaissances l'exigent. La décision appartient à l'organisateur en cas de confusions relatives à l'interprétation.